

---


## Mise à jour 2022 : Démarches certificat d'immatriculation

Laurent Longo <laurent.longo@info-regions.org>

jeudi 13 octobre 2022 à 09:55 réception

À : mairie-masclat@wanadoo.fr

---

 carte grise.jpg  
139 Ko

---

Madame, Monsieur

Depuis 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel du gouvernement et ainsi faire payer les démarches pour l'obtention de la carte grise, normalement gratuites. Informez-vous sur le vrai prix de la carte grise et les différentes fraudes avec le [guide pratique](#).

Pour toute étape concernant la perte du certificat d'immatriculation, veuillez vous diriger vers le [guide explicatif](#).

Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, [démarches automobile](#) ... )

Je vous recommande de mettre la mise à jour sur la page:

<https://www.masclat.fr/la-commune.php>

Merci de bien vouloir me faire un retour une fois effectué.

Bien cordialement,



**Laurent Longo**

Infos Régions - Service  
Communication

+33 6 35 32 92 80

# la carte grise à portée de clic !

**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne



Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer



[demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr)  
pour m'informer



PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PRÉFÈRE DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic!